

## Déclaration préalable

### **Demande de copie de documents fonciers au service de la publicité foncière (pour la période à compter du 1er janvier 1956) - Cerfa 11187\*04**

Formulaire - Cerfa n°11187\*04 - N°3236-SD

Mis à jour le 05 janvier 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Permet de formuler une demande de copie :

- de bordereaux d'inscriptions,
- d'états descriptifs de division, de modificatifs ou d'un règlement de copropriété.

Uniquement pour la période postérieure au 31 décembre 1955.

À adresser en 2 exemplaires au service de la publicité foncière (ex-conservation des hypothèques) du lieu de situation de l'immeuble.

Formalité payante.

- <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9069> - Ministère chargé des finances



**Mairie  
de Nargis**

1, rue de la Mairie  
45210 Nargis  
02 38 26 03 04 [accueil@mairie-nargis.fr](mailto:accueil@mairie-nargis.fr)